



70 % d'aides pour les bassines des Deux-Sèvres : les opposants «exigent l'arrêt du financement public»



Décryptage

C'est un élément clé pour les manifestants dans la lutte contre les bassines des Deux-Sèvres : puisque ces ouvrages de stockage d'eau sont financés en grande partie par de l'argent public alors qu'une poignée d'agriculteurs y sera reliée, les citoyens ont leur mot à dire sur le sujet. Le financement de l'Etat pour la construction de ces réserves est connu de longue date.

«Le financement sera assuré à 70 % par **l'Agence de l'eau** Loire-Bretagne et les fonds Plan de relance», écrit sur son site la Coop de l'eau 79, qui porte la construction de seize réserves de substitution dans le marais poitevin et alentour. Mais, alors que la contestation gronde depuis plus d'un an contre ces projets – qui prévoient de stocker de l'eau pompée en hiver dans les nappes pour pouvoir irriguer l'été –, et qu'elle est encore montée d'un cran avec la manifestation de Sainte-Soline le 29 octobre, ce financement public fait tiquer. Il est devenu un argument de mobilisation. Jeudi, les opposants se sont donc rassemblés devant le siège de **l'Agence de l'eau** Loire-Bretagne, dont dépendent les Deux-Sèvres, pour «exiger l'arrêt du financement public des projets de méga-bassine».

A combien s'élèvent les financements de **l'Agence de l'eau** ?

Pour rappel, la construction des réserves a fait l'objet d'un protocole d'accord en 2018, contesté par les opposants et depuis dénoncé par plusieurs signataires. L'association Deux-Sèvres Nature Environnement a par exemple quitté ce protocole en novembre 2021, suite au démarrage du premier chantier de bassine à Mauzé-sur-le-Mignon. Les porteurs de projet s'engageaient notamment à faire évoluer leurs pratiques agricoles pour qu'elles soient plus vertueuses pour la biodiversité en plantant des haies ou en réduisant leurs usages de pesticides par exemple. Dans ce cadre, un contrat a été passé entre **l'Agence de l'eau**, l'Etat, la chambre d'agriculture et la Coop de l'eau.

En 2019, le coût global du projet était estimé à 55 millions. Les financements de



L'Agence de l'eau (plafonnés à 70 % du coût des travaux, en prenant en compte un plafond par mètre cube d'eau stocké), sont alors fixés dans un contrat « *qui repose sur deux jambes* », insiste Martin Gutton, directeur général de **L'Agence de l'eau** Loire-Bretagne, et s'inscrit dans un certain nombre d'actions que **L'Agence de l'eau** accompagne sur le territoire. On ne finance pas uniquement le stockage. Il y a le stockage de l'eau en substitution des prélèvements qui se faisaient jusqu'ici l'été, et un accompagnement des pratiques agricoles comme la réduction des produits phytosanitaires, la plantation de haies ou les diagnostics environnementaux».

Pour l'ensemble du projet, il était donc prévu que **L'Agence de l'eau** finance 29,5 millions d'euros. Selon un avenant au contrat consulté par *Libération*, 28,5 millions d'euros de ces subventions étaient prévus pour la construction des réserves, et le million restant était fléché vers l'accompagnement pour l'évolution des pratiques, la mise en place des mesures favorables à la biodiversité et le suivi du protocole. Et pour les deux bassines construites ?

Mais les 16 bassines n'étant pas construites en même temps, ce contrat a été fait en plusieurs tranches. A ce jour, seule la première tranche des travaux, qui concernait la construction de six bassines, a été votée par **L'Agence de l'eau**. En novembre 2020, sur un coût prévisionnel estimé à 17,3 millions pour cette première étape, une aide de 9,2 millions d'euros versée au fur et à mesure des travaux a été approuvée. Soit 53 % du montant prévu des travaux pour ces premiers ouvrages. A ce jour, Martin Gutton indique qu'1,6 million d'euros a été versé. Car, suite aux différents recours des opposants et à la mobilisation, les constructions ont pris du retard. Alors que le calendrier initial prévoyait de lancer les travaux au printemps 2021 – pour une durée envisagée de cinq à six mois pour la plupart des retenues –, un an et demi plus tard, seule une première bassine est construite à Mauzé-sur-le-Mignon, et le chantier de Sainte-Soline (censé durer treize mois), la plus grande réserve de tout le projet, vient de démarrer.

Selon la Coop de l'eau, l'aide de **L'Agence de l'eau** a par ailleurs été revue à la baisse après qu'une décision de justice a jugé que plusieurs bassines étaient disproportionnées. Les volumes de stockage ayant diminué, l'engagement de financement est passé de 9,2 millions d'euros à 7,5 millions. « *Il a en effet été indiqué à L'Agence de l'eau que si les volumes baissaient, le montant d'aide serait revu à la baisse* », confirme Martin Gutton. François Pétorin, administrateur de la Coop de l'eau, précise que la construction de la réserve de Mauzé-sur-le-Mignon a coûté 3 millions d'euros et que celle de Sainte-Soline devrait en coûter 7. Quels sont les autres financements ?

Selon un document de la Commission des aides de **L'Agence de l'eau**, consulté par *Libération*, les financements publics s'élèvent toutefois au total à près de 70 %. En plus des 53 % d'aides engagées par l'Agence, le fonds européen de la politique agricole commune (le Feader) doit prendre en charge 10 % des travaux et l'Etat 5 %. Le reste est à la charge des agriculteurs. Ce dernier point suscite par ailleurs la grogne de plusieurs irrigants, notamment maraîchers, obligés d'adhérer à la Coop de l'eau pour avoir le droit d'arroser leurs cultures mais qui ne seront pas reliés aux bassines. D'autant plus que le coût des bassines a explosé ces dernières années. Notamment en raison de la hausse des prix de l'énergie, qui impacte leur construction et les matériaux de chantier, mais aussi leur fonctionnement : les réserves sont alimentées par des pompes qui fonctionnent à l'électricité. A cela s'ajoutent des fais de gardiennage pour sécuriser les réserves suite aux manifestations. En prévision de ce surcoût, l'assemblée générale de la coopérative a fait voter en septembre une hausse du tarif de l'eau facturée aux irrigants. Selon François Pétorin, le coût global du projet est désormais estimé à 76 millions d'euros pour les seize bassines.

Une rallonge est-elle prévue pour compenser ce surcoût ?



L'Agence de l'eau ne s'y engage pas formellement pour l'instant. Premièrement, elle ne finance que les travaux et ne prend donc pas en charge les frais de gardiennage ou de fonctionnement, qui sont répercutés sur les agriculteurs. Deuxièmement, même si la première tranche de travaux n'a finalement pas été réalisée dans sa totalité, le contrat qui lie **L'Agence de l'eau** à la Coop courait sur trois ans, et doit donc être renouvelé début 2023. *« Dans les six mois qui viennent, le porteur de projet va faire un bilan des progrès accomplis sur les changements de pratiques agricoles et sur les travaux réalisés. Le conseil d'administration de **L'Agence de l'eau** se verra alors proposer un nouveau contrat »*, précise le directeur général de l'Agence qui ne fait aucune prédiction sur la suite.

Toutefois, en septembre, lors de l'assemblée générale de la Coop de l'eau revoyant le coût prévisionnel de l'eau, elle présentait les pistes étudiées pour faire diminuer ce prix. Parmi elles, *« des discussions avec les partenaires financiers pour augmenter les subventions d'investissement. Notamment, la négociation avec **L'Agence de l'eau** sur le plafond de financement »*.

Par ailleurs, 4,3 millions d'euros supplémentaires ont été promis par le ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de relance.

Quelles sont les demandes des manifestants ?

Le mot d'ordre du rassemblement de jeudi ? *« Pas un centime de plus pour les bassines. »* En marge de la manifestation devant **L'Agence de l'eau**, une délégation de sept personnes, incluant des membres de Bassines non merci, le représentant syndical de la Confédération paysanne de la Vienne, Nicolas Fortin, et des élus dont l'eurodéputé Europe Ecologie-les Verts Benoît Biteau, a rencontré le conseil d'administration de **L'Agence de l'eau** pour réclamer *« l'arrêt des financements »* de projets de bassines, raconte l'élu. La délégation a également demandé de nouvelles évaluations scientifiques, *« davantage de transparence sur le fonctionnement du conseil d'administration »*, d'arrêter de financer des projets qui font l'objet de recours juridiques, et une évaluation de tous les projets de stockage d'eau sur le territoire depuis 2005.

« Les premières bassines ont été construites en Vendée dans les années 2000, donc on a suffisamment de recul pour voir que cela ne fonctionne pas », relève l'eurodéputé.

L'Agence de l'eau devrait fournir une réponse écrite à ces questions.

Les négociations se poursuivent-elles ?

Les manifestants ont repris espoir fin novembre, avec le vote d'une motion par le Comité de bassin Loire-Bretagne. Cette instance, qui se définit comme le *« parlement de l'eau »*, représente les usagers de l'eau et se prononce sur des orientations stratégiques, tandis que **L'Agence de l'eau** est un établissement public qui pilote les moyens financiers. Or, le Comité de bassin appelle désormais les différentes parties prenantes du projet de bassines dans les Deux-Sèvres à se remettre autour de la table. Dans un communiqué daté du 29 novembre, le Comité de bassin a *« invité les parties prenantes, sur la base d'une évaluation indépendante, à faire le bilan des engagements, individuels et collectifs, qui ont été pris »*. Son président, **Thierry Burlot**, explique avoir pris conscience qu'il fallait rouvrir un dialogue après avoir *« vu les incidents de Sainte-Soline »*. Il poursuit : *« On ne peut pas laisser une bataille de l'eau s'installer dans les territoires après l'été qu'on a vécu. »* Des rencontres avec les différentes parties prenantes, allant de la Coop de l'eau au collectif Bassines non merci, sont donc en train d'être organisées et devraient se dérouler courant janvier. *« On va essayer de voir si collectivement on peut avancer. Il est trop tôt pour parler de médiation, on va plutôt parler d'écoute dans un premier temps »*, explique-t-il. Si, techniquement, rien n'oblige **L'Agence de l'eau** à suivre les avis du comité de bassin, les opposants espèrent qu'un avis du comité en leur faveur pourrait faire bouger les choses.

